



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMMISSION DES RESSOURCES GENETIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

#### Troisième session

Rome, 7-9 juillet 2014

### SUIVI DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

## TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1 - 3
II. Suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières .....	4 - 12
III. Indications demandées au Groupe de travail .....	13 - 14

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a souligné l'importance des ressources génétiques forestières pour la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la durabilité de l'environnement, et mis en avant les avantages comparatifs de la FAO et l'importance de ses travaux dans ce domaine. La Commission a souligné qu'il était urgent de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières, en particulier celles menacées au niveau planétaire, en assurant une gestion durable des forêts. Elle a reconnu que le manque d'information constituait une entrave pour décider des mesures à prendre dans ce domaine, aux niveaux international, régional et local. La Commission a demandé à la FAO de rédiger un rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, afin qu'elle l'examine à sa quatorzième session ordinaire. Elle a établi un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (Groupe de travail) chargé de donner des avis et de faire des recommandations durant le processus<sup>1</sup>.

2. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et elle a demandé à la FAO de mettre la dernière main au document au cours de l'année 2013; elle a examiné et révisé le projet de priorités stratégiques relatives aux actions à mener dans le domaine des ressources génétiques forestières, et l'a approuvé sous la forme du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières<sup>2</sup> qui a été adopté par la Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session, en juin 2013<sup>3</sup>. La Commission a par ailleurs invité la FAO à élaborer une stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et invité à mobiliser des ressources financières suffisantes, de préférence sous la forme de contributions volontaires, pour faciliter sa mise en œuvre, en particulier dans les pays en développement.

3. Le présent document offre un aperçu des principales activités mises en œuvre par la FAO dans le cadre du suivi de l'adoption du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières, de manière à en faciliter la compréhension.

## II. SUIVI DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

4. Une version préliminaire de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, établie à partir de 86 rapports de pays représentant 76 pour cent de la surface totale des terres émergées de la planète et 85 pour cent du couvert forestier mondial, a été soumise à la Commission, à sa quatorzième session, en avril 2013. Prenant acte des progrès accomplis dans l'établissement du rapport, la Commission a formulé des observations sur les principales conclusions présentées, et demandé qu'il en soit tenu compte<sup>4</sup> dans la rédaction du rapport final. Conformément à la demande de la Commission, le projet final a été mis à la disposition des pays pendant six semaines afin qu'ils puissent l'examiner avant sa finalisation. Durant ce processus de consultations, neuf (9) pays et institutions ont communiqué au Secrétariat leurs observations qui ont été intégrées, le cas échéant, dans la version finale. Le rapport sur *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* a été achevé et lancé le 3 juin 2014.

5. Le Plan d'action mondial comprend 27 priorités stratégiques pertinentes aux niveaux national, régional et mondial, relevant de quatre domaines d'action prioritaires: i) amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières; ii) conservation *in-situ* et *ex-situ* des ressources génétiques forestières; iii) utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières; et iv) politiques, institutions et renforcement des capacités.

<sup>1</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 54 à 56.

<sup>2</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphes 50 à 52.

<sup>3</sup> C 2013/REP, paragraphe 77.

<sup>4</sup> CGRFA-14/13/Report, paragraphe 50.

6. Les Commissions régionales des forêts de la FAO ont été informées des progrès accomplis dans la rédaction du rapport final et de l'adoption – par la Commission à sa quatorzième session, et par la Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session – du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Des débats ont eu lieu à la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en septembre 2013<sup>5</sup>, à la réunion conjointe de la Commission européenne des forêts (trente-septième session) et du Comité des forêts et de l'industrie forestière (soixante et onzième session), en décembre 2013<sup>6</sup>, et à la vingt-septième session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord<sup>7</sup>.

7. Durant ces discussions, les participants ont recommandé que la FAO maintienne son assistance technique aux pays dans le domaine des ressources génétiques forestières et qu'elle renforce sa collaboration avec les organisations régionales qui mettent en œuvre des programmes dans ce domaine (y compris Sylva Mediterranea dans la région du Proche-Orient)<sup>8</sup>.

8. Après ces débats au sein des Commissions régionales des forêts, le Comité des forêts de la FAO a examiné, à sa vingt-deuxième session, tenue du 23 au 27 juin 2014, le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (point 5.5 de l'ordre du jour).

9. Il est ressorti des discussions au Comité des forêts que l'établissement des rapports nationaux avait été retardé dans de nombreux pays, pour différentes raisons. L'élaboration des rapports nationaux était un exercice servant à évaluer l'état des ressources génétiques forestières et à définir les besoins et priorités des programmes nationaux et régionaux pour la conservation, l'utilisation et la gestion durables de ces ressources. Cette activité n'était soutenue par aucun financement extrabudgétaire spécifique. Toutefois, à travers le monde, plus de 30 pays ont reçu un appui pour élaborer leur rapport national (dans le cadre de projets nationaux ou régionaux relevant du Fonds du Programme de coopération technique); en outre, des consultations régionales ont permis de faciliter la préparation ou l'achèvement des rapports nationaux, bien qu'elles aient eu lieu tardivement (de juillet à octobre 2012).

10. La FAO continue à collaborer avec des partenaires comme la Convention sur la diversité biologique (CDB), Bioversity International, les Jardins botaniques royaux de Kew, le Service canadien des forêts, Silva Mediterranea, l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel<sup>9</sup>, et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en vue de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

11. Reconnaissant que la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières ne peuvent pas être efficaces ni durables si elles ne sont pas placées dans un contexte plus large, le projet de stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>10</sup> préconise des mesures pour intégrer les ressources génétiques forestières dans d'autres stratégies et programmes aux niveaux national, régional et mondial. Les besoins et les priorités d'action spécifiques identifiés pour les ressources génétiques forestières sont mieux pris en compte dans des stratégies et programmes nationaux, régionaux et mondiaux de portée plus large. La mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières renforcera la durabilité de la gestion des forêts tout en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB.

12. En plus des activités qui précèdent, la FAO a présenté les principales conclusions de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et le *Plan d'action mondial* dans diverses instances internationales, notamment à plusieurs ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés par la CDB pour aider les pays à atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité liés à la conservation et

---

<sup>5</sup> FO:LACFC/2013/10.

<sup>6</sup> FO:EFC/2013/Inf.4.

<sup>7</sup> FO:NAFC/2013/5.3.

<sup>8</sup> FO:NEFRC/2014/14, paragraphe 55.

<sup>9</sup> L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel est un programme de l'Union africaine qui rassemble plus de 20 pays de la région ainsi qu'un certain nombre d'organisations régionales et internationales.

<sup>10</sup> CGRFA/WG-FGR-3/14/3.

à la restauration des écosystèmes (objectifs 5, 11 et 15); l'objectif était de faire connaître à un plus large public le contenu de *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde* et le *Plan d'action mondial*, et de faire naître un intérêt pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

### III. INDICATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

13. Le Groupe de travail est invité à prendre note des activités de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.
14. Le Groupe de travail souhaitera peut-être en outre recommander à la Commission de:
  - i. recommander que la FAO maintienne son assistance technique aux pays dans le domaine des ressources génétiques forestières, en particulier pour promouvoir la stratégie de mise en œuvre élaborée par la Commission;
  - ii. inviter la FAO à renforcer sa collaboration avec les organisations régionales et internationales qui mettent en œuvre des programmes dans ce domaine, également pour promouvoir la stratégie de mise en œuvre élaborée par la Commission;
  - iii. inviter la FAO à continuer à promouvoir le Plan d'action mondial et sa stratégie de mise en œuvre aux niveaux national et international, notamment au sein de ses Commissions régionales des forêts, pour assurer la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières;
  - iv. inviter la FAO à promouvoir la mise en œuvre, au niveau national, du Plan d'action mondial, sur la base de la Stratégie élaborée par la Commission et en synergie étroite avec des programmes nationaux pertinents tels que les Programmes forestiers nationaux (PFN), les programmes d'action nationaux de la Convention sur la lutte contre la désertification; les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique et en particulier les Stratégies et plans d'action nationaux de la CDB pour la diversité biologique.